

DOCUMENT DE SYNTHÈSE DE PLAIDOYER

Convention de la Société Civile Ivoirienne (CSCI) et 12 OSC
impliquées dans la mise en œuvre de l'APEI

A titre de rappel, la CSCI et douze (12) autres organisations de la société civile ivoirienne, issues des organisations professionnelles agricoles (OPA), des organisations de jeunesse, de femmes et de personnes en situation de Handicap assurent le suivi citoyen de la mise en œuvre de l'accord intérimaire sur une période de 28 mois. Ce rôle de la société civile est réaffirmé dans la Stratégie Nationale APE actuelle.

En effet, l'Etat confère à la société civile la responsabilité de veille, de sorte que l'accord n'impacte pas négativement les populations vulnérables et qu'il ne dégrade pas l'environnement socio-économique.

De même, l'Union Européenne abonde dans le même sens en soutenant que le suivi de l'APEi doit être l'affaire des OSC ivoiriennes dans un partenariat avec celles du Nord.

Les OSC engagées dans ce processus entendent donc assumer cette responsabilité. Elles appellent

des actions concrètes à réaliser en majeure partie par l'Etat en vue de favoriser la mise à niveau des PME locales, notamment celles qui sont susceptibles d'être fragilisées par la concurrence européenne, mais aussi de créer les conditions d'une meilleure protection des petits producteurs de l'agriculture familiale.

I. LE TYPE D'ACTIONS QUE REVENDIQUENT LES OSC

La société civile souhaite que cet accord participe au développement harmonieux du pays. De ce fait, les revendications de son action de plaidoyer sont libellées comme suit :

1. Mettre à niveau des secteurs susceptibles d'être fragilisés par l'accord, notamment les PME locales et l'agriculture familiale

Le secteur privé ivoirien, notamment les PME dans leur ensemble et le monde de l'agriculture familiale sont des secteurs susceptibles d'être fragilisés par la libéralisation du marché. Elles évoluent déjà dans un état de précarité. L'étude sur les risques et opportunités, réalisée par la CSCI et le

GRET l'atteste. Il faut donc :

- a. Renforcer les capacités des PME en terme de subventions et de normalisation des produits afin qu'elles soient compétitives sur le marché national et international ;
- b. Pour l'agriculture familiale, il est nécessaire d'apporter un appui à la transformation et à la commercialisation des produits conformément aux besoins de la population locale.

2. Inciter à la consommation des produits locaux, ainsi qu'un contrôle de la qualité des produits importés pour l'intérêt des consommateurs

La consommation des produits locaux en concurrence avec des produits importés, est menacée par la publicité excessive qui peut bouleverser les habitudes alimentaires des ivoiriens. Ceci reste un défi important pour les économies africaines.

Cet environnement concurrentiel est préjudiciable aux produits locaux. Car ils pourraient avoir de la peine à s'imposer face à une diversité de produits européens confectionnés dans des contextes plus favorables et beaucoup plus compétitifs dès lors (qualité de finition, prix public, etc.), conformes aux exigences des consommateurs ivoiriens ; c'est-à-dire considérés comme des produits de qualité respectant les normes phytosanitaires.

3. Adopter dans les meilleurs délais une Nouvelle Stratégie Nationale APEI Opérationnelle

L'absence d'une Stratégie Nationale opérationnelle de l'APEI constitue un handicap dans la mise en œuvre de l'accord. Car, comme il est souligné dans l'étude de la stratégie actuelle, la Côte d'Ivoire dispose d'une stratégie qui n'est pas opérationnelle. La stratégie prévoyait le renforcement de capacités des entreprises qui pourraient être impactées lors d'une libéralisation prochaine. De ce fait, trois années déjà écoulées, sans une stratégie opérationnelle, signifie qu'aucune entreprise qui serait impactée par la vague de libéralisation n'a bénéficié de programmes de renforcement de capacités. Même si l'on soutient que la première libéralisation n'impacte aucune entreprise nationale. Les autres années sont décisives pour les entreprises concernées.

La société civile voudrait d'ailleurs être impliquée aux travaux de cette révision de la stratégie et à sa mise en œuvre. Elle demande également :

- Une pleine transparence sur les accords commerciaux existants ou en négociation avec d'autres régions du monde ;
- La réalisation d'ici trois ans d'un bilan complet des politiques de libéralisation du commerce menées par

la Côte d'Ivoire, en intégrant les effets économiques, sociaux et écologiques, sur la base notamment d'indicateurs globaux, d'études de cas sectorielles et d'un processus participatif intégrant notamment les représentants de l'agriculture familiale et des petites et moyennes industries.

II- RÔLE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS LE PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE DE L'APEI ET DE LA SN APE

La société civile entend pleinement jouer son rôle de suivi citoyen dans ce processus de mise en œuvre de l'accord. Ce rôle consistera à évaluer la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité ainsi que l'impact des actions mises en œuvre à travers la Stratégie Nationale APE des politiques connexes, notamment la mise en œuvre de la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAf).

Au total, les missions de la société civile consistent en l'évaluation du processus de mise en œuvre de l'accord. Concrètement, ils se résument en ces points suivants :

- ***Veiller à la transparence, à la formulation et à la mise en œuvre des politiques, programmes /projets financés dans le cadre des APE***

Il s'agira ici pour la société civile de s'assurer que les politiques, programmes et projets financés à travers la

Stratégie Nationale APEi soient formulés et mis en œuvre en toute transparence et qu'ils contribuent effectivement à l'amélioration des compétences des acteurs concernés et surtout pour les secteurs susceptibles d'être vulnérables.

▪ ***Evaluer les effets de l'APEi et de la Stratégie Nationale APE***

Sur ce point, il s'agira pour les OSC d'évaluer dans quelle mesure l'APEi et la Stratégie Nationale APE contribuent ou non à l'amélioration des conditions de vie des populations, et notamment des plus vulnérables. Ceci implique le suivi et l'analyse d'un certain nombre d'indicateurs à travers :

- Des consultations auprès de certains secteurs économiques et sociaux, notamment des secteurs de l'agriculture familiale et des petites et moyennes entreprises,
- Le suivi de critères et d'indicateurs clés pour la population ivoirienne, et notamment ses couches les plus vulnérables,
- Une analyse régulière de l'ensemble de ces données disponibles.

▪ ***Formuler des propositions en matière de politiques publiques et les défendre***

Concernant la formulation et la défense de propositions en

matière de politiques publiques, les OSC veulent s'appuyer sur :

- Des résultats de toutes les études et rapports de suivi de la Stratégie Nationale APE, dans le cadre dudit projet ;
- Des résultats de recherches (des centres de recherches, des universitaires et de chercheurs indépendants), à travers des alliances stratégiques qu'elles tisseront avec ces acteurs.

De façon pratique, les OSC entendent identifier des mesures précises, dans le cadre de la SN APE, qu'elles estiment incontournables à l'amélioration des conditions de vie de la population ainsi que des secteurs vulnérables. Elles mèneront des plaidoyers afin que l'Etat puisse accorder une attention particulière à ces mesures.

Dans cette optique, la priorité concernera les mesures prises par le gouvernement pour aider les agriculteurs familiaux et les PME à affronter la concurrence des produits importés, et notamment à améliorer l'accès au marché intérieur et accroître la transformation des produits agricoles nationaux.

▪ ***Exercer son droit de participation citoyenne***

La participation de la société civile aux instances d'information, de concertation et de prise de décision en rapport avec les APE est un élément fondamental. La société civile ne souhaite pas rester en marge de toutes les actions en rapport

avec les APE. Par ailleurs, seulement, trois (03) OSC ont été impliquées dans le processus de mise en œuvre de l'APEI depuis les négociations jusqu'à l'application effective de l'Accord. La Société civile dirige à cet effet le groupe technique développement durable au sein de la Commission Nationale APEi.

Cependant, la société souhaite l'augmentation du nombre d'OSC à ce processus. Aussi, en termes de participation, la société civile souhaite d'être associée en tant que :

- Membre de plein droit au Comité d'Orientation de la mise en œuvre de l'APEi ;
- Membre observateur dans les organes stratégiques y compris les groupes techniques ;
- Participant à tous les programmes de la revue sectorielle sur les APE ;
- Participant aux autres instances dans la mise en œuvre de l'APEI.

4. LA STRATÉGIE DU SUIVI CITOYEN: LES ALLIANCES STRATÉGIQUES

En plus de sa participation au dialogue, la société civile entend tisser des alliances stratégiques avec des acteurs représentant l'agriculture familiale, les PME, les universités, les chercheurs, des bureaux d'étude et des ONG nationales et internationales ayant des capacités de formuler et de suivre

certain indicateurs dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord. Etant consciente qu'elle ne réussira pas seule une telle mission de suivi, elle compte donc sur des partenariats avec d'autres acteurs ci-dessus mentionnés afin d'avoir des effets positifs en termes de dynamisation de l'économie nationale et donc bien assurer le suivi.

Ces alliances visent le partage des informations et la définition des stratégies de suivi. Elles constituent l'une des priorités de la société civile dans le cadre de ce suivi car pouvant permettre de cerner tous les contours de la question.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Le suivi par la société civile constitue un élément fondamental dans la mise en œuvre de l'APEi. Tous les acteurs sont unanimes sur ce point. La position que la société civile défend, contribuera à faire profiter tous les acteurs, des avantages de l'accord. Et que les risques s'amenuisent pour les secteurs susceptibles d'être fragilisés. Chaque acteur de la chaîne de mise en œuvre doit pleinement jouer son rôle afin de permettre à l'accord de produire des fruits bénéfiques à tous. Dans cette perspective, la société civile formule les recommandations suivantes, destinées à chaque acteur de la chaîne de mise en œuvre.

1. A l'endroit de l'Etat

a) Identifier et suivre les produits et secteurs susceptibles d'être fragilisés par l'accord

Un travail d'identification de l'ensemble des produits et secteurs les plus susceptibles d'être fragilisés devrait être piloté par le gouvernement dans le cadre d'un processus participatif et en s'appuyant sur les expertises déjà réalisées (notamment l'étude réalisée par le GRET et la CSCI).

Ceci devrait permettre de définir les priorités nationales en termes d'« **industries et autres activités naissantes** ». **Sur cette base, il conviendrait de :**

- Mobiliser la clause relative aux industries naissantes de l'APE pour l'ensemble de ces produits et filières menacés et d'établir des niveaux de protection suffisants.
- Mettre en place des clauses de sauvegarde ou négocier des clauses supplémentaires, les impératifs mentionnés ci-dessus ne pouvant en aucun cas être sacrifiés.

b) Interdire l'importation des pesticides jugés dangereux au sein de la communauté européenne au profit du développement d'alternatives viables.

c) Promouvoir le développement de l'industrie locale en s'appuyant sur le renforcement de leurs capacités sur les questions de la qualité, pour la transformation des

matières premières et l'aide à la commercialisation des produits obtenus.

d) Adopter une nouvelle Stratégie Nationale Opérationnelle de l'APEI

Une stratégie cette fois ci opérationnelle, dotée de moyens pour la mise en œuvre des activités, avec le renforcement de la participation citoyenne par l'implication des OSC dans tous les comités et organes au niveau central et au niveau décentralisé.

e) En faveur de l'intégration régionale

- L'Etat doit mener des discussions avec les pays partenaires de la CEDEAO de façon à compenser les effets de concurrence déloyale résultant de la mise en œuvre de l'APEi, en vue de ne pas nuire au processus d'intégration régionale. La CSCI entend participer à ce processus de discussions qui est en lien avec la mise en œuvre de l'accord.
- Initier les activités de sensibilisation en vue d'informer tous les acteurs qui sont susceptibles d'être impactés par les APE.

2. A l'endroit de la société civile

- #### **a) Mettre en place un cadre de redevabilité et de suivi-évaluation des politiques commerciales liées aux APE**, incluant des informations précises et détaillées par type d'acteur économique et de filière des actions

entreprises dans le cadre de la Stratégie nationale APE.

b) Initier des alliances stratégiques avec tous les acteurs impactés par les APE (les plateformes d'échanges), et renforcer celles qui existent déjà notamment:

- Les organisations de la société ouest africaines, celles du Nord ;
- Les organisations professionnelles agricoles (agricultures familiales, coopératives agricoles, etc.) ;
- Les petites et moyennes entreprises, le secteur privé dans son ensemble ;
- Les universitaires (centres de recherche, chercheurs, universités, etc.).

c) Initier des plaidoyers auprès de l'Etat pour que des solutions soient trouvées contre les risques mentionnés.

d) Au vu de ces constats ci-dessus mentionnés, la société civile suggère que l'Etat initie des programmes de sensibilisations à l'endroit de ces acteurs.

3. Au niveau de l'Union Européenne

Le suivi citoyen constitue un élément fondamental dans la

mise en œuvre de l'accord selon l'UE. Il contribue à relever les risques qui pourraient fragiliser les secteurs vulnérables de l'économie nationale.

Par ailleurs, la non mise en œuvre effective de la Stratégie Nationale APE et l'avènement de la crise liée à la Covid-19 n'ont pas véritablement permis de cerner suffisamment l'impact réel de ce mécanisme.

En conséquence, la CSCI formule les recommandations suivantes :

- **Proroger de deux (2) ans supplémentaires la mise en œuvre du projet afin de permettre à la société civile de contribuer à l'adoption et au suivi d'une nouvelle Stratégie Nationale APEI ;**
- **Apporter régulièrement l'appui destiné à la modernisation des PME locales ivoiriennes ;**
- **Favoriser la création d'un cadre de dialogue entre l'Etat, la société civile et le secteur privé.**

Par ailleurs, la Côte d'Ivoire fait partie des pays qui plaident pour l'importation des pesticides interdits d'usages dans l'espace UE. Sur cette question, la CSCI recommande à l'UE de **Veiller à ce que les Etats européens n'exportent pas des produits dangereux en Côte d'Ivoire.**